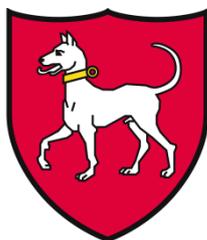


Commune de Chénens



Informations communales

Budget 2020



N° 48 - Novembre 2019

Sommaire

Sommaire	3
Mot de la Syndique	4
Ordre du jour de l'Assemblée communale	5
Contacts utiles	15
Informations communales	18
Informations publicitaires	21
Fermeture de fin d'année	24

Mot de la Syndique

Le climat est un sujet d'actualité dont toute la population suisse aura pris connaissance via les médias et entre autres aussi lors des dernières élections fédérales. Un raz de marée écologiste dénote une prise de conscience « verte », surtout par les jeunes.

Notre commune est sensible à ces changements climatiques et je vous informe que nous allons nous aussi, par étape, entreprendre des gestes pour le respect de l'environnement. Nous n'avons pas de manifestation prévue comme Greta, mais plutôt des actions et plus concrètement une action touchant le désherbage.

La Commune de la Brillaz a récemment acquis une machine à désherber pour un montant de CHF 30'000.00. Cette acquisition a pu être réalisée grâce aux différents contrats d'utilisations de plusieurs communes.

Notre commune a adhéré à cette démarche et va ainsi procéder dorénavant au désherbage des trottoirs et certaines places avec ce nouvel outil, qui permet un traitement sans glyphosate et sans adjonction d'aucun produit, mais uniquement avec de l'eau chaude, afin de garantir un respect maximal de l'environnement.

Cette méthode est devenue très réputée pour son aspect écologique et a actuellement le vent en poupe grâce à la récente loi interdisant aux collectivités publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage.

Aussi appelée désherbage à gouttelettes d'eau chaude, voire désherbage-vapeur, cette méthode permet de désherber de manière efficace et écologique, car elle ne nécessite aucun ajout de pesticide, ni glyphosate. Le fonctionnement du désherbage à eau chaude est simple : l'eau est chauffée à 115/120°C puis est pulvérisée sur les mauvaises herbes et ce, à basse pression. La plante à traiter est alors touchée par un choc thermique qui éclate la partie chlorophyllienne. L'eau à l'état liquide, bien qu'extrêmement chaude, investit la plante, brûle le collet puis finit par atteindre le système racinaire. Cette technologie n'implique pas de précautions particulières à l'utilisation.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de l'Assemblée du budget 2020 et vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Marianne Dey

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le

jeudi 19 décembre 2019 à 20h00

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019 – Pour approbation
2. Plan d'aménagement local PAL – Crédit supplémentaire – Pour approbation
3. Budget 2020
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - 3.2.1. Rénovation de l'appartement au 1^{er} étage de l'Auberge du Chêne
Pour approbation
 - 3.2.2. Numérisation des archives communales – Pour approbation
 - 3.2.3. Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au Cimetière Autigny-Chénens – Pour approbation
 - 3.3. Rapport de la Commission financière
 - 3.4. Approbation des budgets
4. Divers

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Chénens.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Art. 2a 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « actualités ».

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « actualités ».

2. Plan d'aménagement local PAL – Crédit supplémentaire 2019 – Pour approbation

En date du 12 décembre 2013, l'Assemblée communale approuvait un investissement de CHF 100'000.00 pour un mandat attribué au bureau Urbasol pour la révision générale du plan d'aménagement local PAL.

En cours du travail, plusieurs actions concernant une modification partielle ont été entreprises, ce qui a provoqué des coûts supplémentaires et le dépassement budgétaire prévu initialement. De plus, durant notre révision, le plan directeur cantonal a été adopté, ce qui a comme conséquences de modifier considérablement les options prises, dans un premier temps, concernant différentes mises en zone.

Dès lors, le Conseil communal soumet une demande de crédit supplémentaire de CHF 80'000.00 pour finaliser le dossier de mise à l'enquête préalable

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 80'000.00
Amortissement	15%	CHF 12'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 3'200.00
Total charges annuelles		CHF 15'200.00

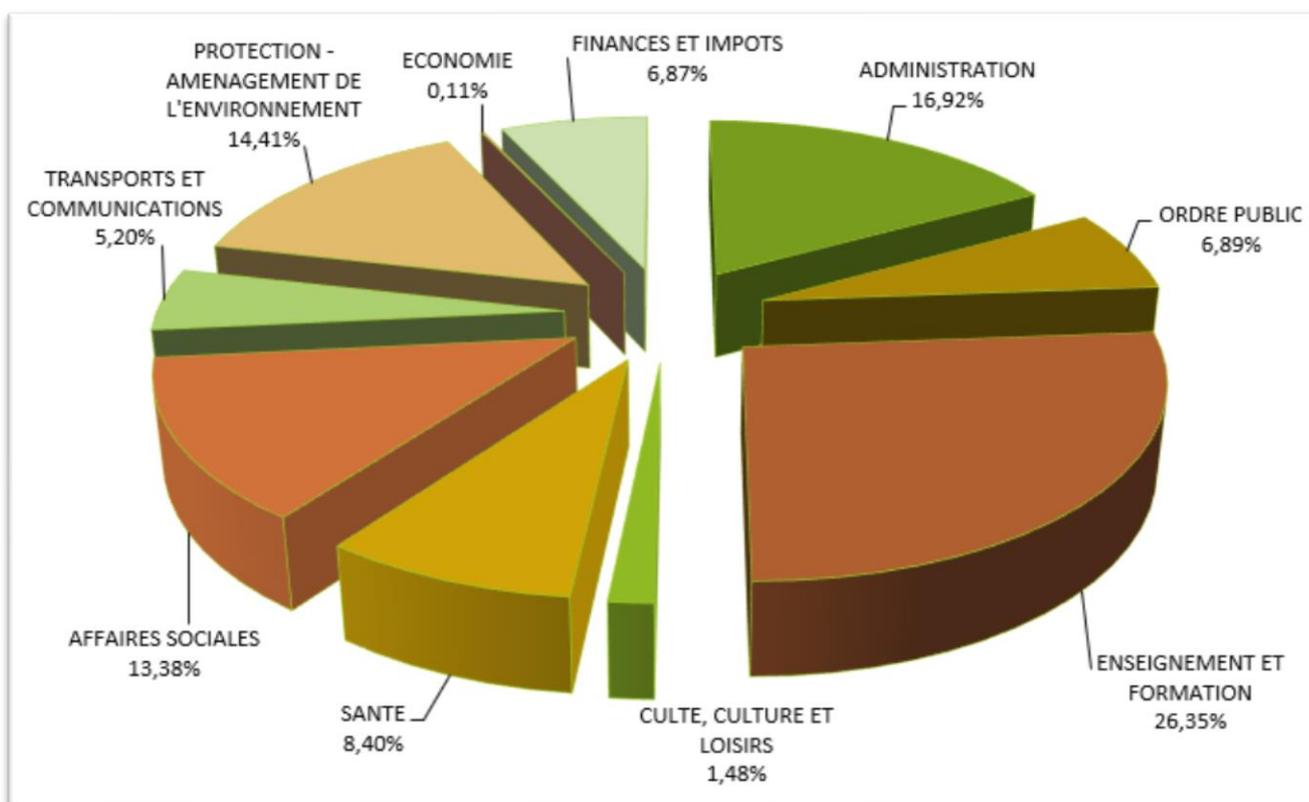
Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

3. Budget 2020

3.1. Budget de fonctionnement

Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	625 600,00	224 670,00	531 970,00	203 520,00	559 166,65	209 991,10
01 Assemblée communale, Conseil communal	91 280,00	28 200,00	88 000,00	28 200,00	88 945,85	19 060,00
02 Administration générale	534 320,00	196 470,00	443 970,00	175 320,00	470 220,80	190 931,10
1 ORDRE PUBLIC	254 762,00	216 752,00	261 349,00	226 429,00	364 647,90	331 505,95
10 Ordre public	300,00		800,00		531,00	
12 Justice	27 200,00		22 900,00		19 600,00	
14 Police du Feu	33 800,00	27 000,00	34 300,00	27 000,00	37 185,00	26 219,20
140 CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	189 752,00	189 752,00	199 429,00	199 429,00	244 355,00	244 355,00
16 Protection civile	1 900,00		2 040,00		62 327,80	60 000,00
17 Protection de la population	1 810,00		1 880,00		649,10	931,75
172 Protection population ORG communale	1 810,00		1 880,00		649,10	931,75
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	974 240,00	15 650,00	968 070,00	6 500,00	930 390,00	8 089,20
20 Ecole enfantine	67 600,00		66 700,00		65 810,85	
21 Cycle scolaire obligatoire	700 150,00	15 650,00	685 400,00	6 500,00	661 164,35	8 089,20
22 Ecoles spécialisées	146 940,00		156 670,00		150 844,15	
23 Formation professionnelle	12 000,00		12 000,00		11 769,75	
29 Administration scolaire	47 550,00		47 300,00		40 800,90	
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	54 900,00		54 650,00		44 647,60	338,00
30 Culture	18 100,00		20 100,00		19 276,20	
34 Sport	33 650,00		27 150,00		20 391,05	338,00
35 Autres loisirs, colonie de vacances	3 150,00		7 400,00		4 980,35	
4 SANTE	310 536,00	4 000,00	308 240,00	3 000,00	296 067,70	7 992,45
40 Hôpitaux	13 430,00		12 050,00		9 451,25	761,15
41 Homes médicalisés	210 840,00		216 690,00		208 081,45	121,80
44 Soins ambulatoires	80 266,00		73 500,00		71 326,50	469,50
46 Service médical des écoles	6 000,00	4 000,00	6 000,00	3 000,00	7 208,50	6 640,00
5 AFFAIRES SOCIALES	494 740,00	1 000,00	492 430,00	1 000,00	502 313,45	47 960,75
50 AVS/APG/AI/Assurances chômage	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,60	1 000,60
54 Structure d'accueil de la petite enfance	99 150,00		96 350,00		91 313,80	2 375,90
55 Institutions spécialisées	221 160,00		215 550,00		217 427,65	
56 Encouragement à la constr. de logements	4 000,00		10 000,00		9 294,55	
58 Aide sociale	169 430,00		169 530,00		183 276,85	44 584,25
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	192 170,00	47 200,00	199 710,00	47 200,00	188 815,05	42 504,10
62 Routes communales et génie-civil	115 600,00	21 200,00	122 700,00	21 200,00	113 192,05	17 794,10
64 Chemins de Fer Fédéraux	34 450,00	26 000,00	33 710,00	26 000,00	33 348,00	24 710,00
65 Trafic régional	42 120,00		43 300,00		42 275,00	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	532 800,00	506 500,00	523 800,00	502 400,00	429 518,10	433 971,75
70 Approvisionnement en eau	215 000,00	215 000,00	214 000,00	214 000,00	126 706,90	131 771,60
71 Protection des eaux	208 500,00	208 500,00	208 500,00	208 500,00	216 915,20	216 915,20
72 Ordures ménagères	86 400,00	76 000,00	78 600,00	74 900,00	75 559,95	73 339,95
74 Cimetière	3 200,00		8 100,00		2 080,15	
78 Protection de la nature	900,00		900,00		725,60	
79 Aménagement du territoire	18 800,00	7 000,00	13 700,00	5 000,00	7 530,30	11 945,00
8 ECONOMIE	4 170,00		5 170,00		5 466,95	
80 Agriculture	170,00		170,00		170,00	
81 Forêts	4 000,00		5 000,00		5 296,95	
9 FINANCES ET IMPOTS	254 080,00	2 563 050,00	246 940,00	2 573 250,00	412 330,96	2 773 909,95
90 Impôts	22 300,00	2 190 100,00	24 300,00	2 187 150,00	36 353,75	2 365 029,85
93 Péréquation financière		261 350,00		270 800,00		262 178,00
94 Finances	196 780,00	111 600,00	217 640,00	115 300,00	159 728,01	96 702,10
940 Gérance de la fortune et des dettes	160 000,00	35 600,00	173 000,00	34 800,00	129 694,26	17 599,40
942 Immeubles du patrimoine financier	36 780,00	76 000,00	44 640,00	80 500,00	30 033,75	79 102,70
99 Autres postes	35 000,00		5 000,00		216 249,20	50 000,00

Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	625 600,00	224 670,00	531 970,00	203 520,00	559 166,65	209 991,10
1 ORDRE PUBLIC	254 762,00	216 752,00	261 349,00	226 429,00	364 647,90	331 505,95
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	974 240,00	15 650,00	968 070,00	6 500,00	930 390,00	8 089,20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	54 900,00		54 650,00		44 647,60	338,00
4 SANTE	310 536,00	4 000,00	308 240,00	3 000,00	296 067,70	7 992,45
5 AFFAIRES SOCIALES	494 740,00	1 000,00	492 430,00	1 000,00	502 313,45	47 960,75
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	192 170,00	47 200,00	199 710,00	47 200,00	188 815,05	42 504,10
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	532 800,00	506 500,00	523 800,00	502 400,00	429 518,10	433 971,75
8 ECONOMIE	4 170,00		5 170,00		5 466,95	
9 FINANCES ET IMPOTS	254 080,00	2 563 050,00	246 940,00	2 573 250,00	412 330,96	2 773 909,95
TOTALISATION	3 697 998,00	3 578 822,00	3 592 329,00	3 563 299,00	3 733 364,36	3 856 263,25
Résultat		119 176,00		29 030,00	122 898,89	



Compléments d'informations au sujet du budget de fonctionnement

Les budgets détaillés de fonctionnement et d'investissement sont disponibles au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « actualités ».

Ci-après, quelques explications y relatives, classées par chapitre de comptes.

01. Administration communale

Un nouvel organe de révision a été nommé par l'Assemblée communale sur proposition de la Commission financière.

02. Administration générale

Des changements au sein du personnel administratif. Suite au départ de la secrétaire, le Conseil communal a analysé la situation au sein de l'administration et en particulier des tâches à accomplir. Un premier constat a été fait au niveau de l'archivage très disparate, qui est complètement dispersé dans le bâtiment scolaire du galetas au rez-de-chaussée. Une deuxième analyse a été portée sur les dossiers de constructions qui, avec l'introduction de FRIAC (logiciel de traitement des demandes de permis de construire), nécessite plus de travail et un nouvel ordre de classement en abandonnant le nom des propriétaires au profit du no d'article. Un troisième constat est d'ordre comptable dont l'introduction de MCH2 (modèles de comptes harmonisés 2) augmentera les tâches comptables de 10 à 20% selon information.

Les trois collaboratrices de l'administration communale travaillent chacune à 80%. Ce sont Mesdames Lorane Pasquier, secrétaire communale, Sandrine Mettraux, secrétaire communale adjointe (collabore avec la boursière à 20% de son temps) et Corinne Di Domenico, caissière communale.

2. Enseignement et formation

Une nouvelle charge que sont les CHF 6'000.00 pour participation à la piscine.

34. Sport

En 2019, le Conseil communal avait décidé de participer à la réfection de la pelouse du terrain de foot de Chénens suite à la sécheresse 2018. Un montant de CHF 20'000.00 a été octroyé, la première part en 2019 et la seconde en 2020.

54. Accueil extrascolaire

2019 CHF 9'300.00 / 2020 budget 13'500.00 augmentation 45%.

56. Encouragement à la construction de logement

Le montant des subventions communales pour HLM passe de CHF 10'000.00 à CHF 4'000.00 et sera encore versé jusqu'en 2023.

70. Approvisionnement en eau

Ce compte doit être équilibré. Tout résultat positif sert à l'amortissement de la dette d'adduction d'eau ou doit être mis en réserve de futurs investissements.

71. Protection des eaux

Ce compte doit être équilibré. Tout résultat positif sert à l'amortissement de la dette d'épuration ou doit être mis en réserve de futurs investissements.

Le compte 71.352.0 AEGN – Participation à la STEP montre un budget de CHF 92'300.00 comprenant la part à la STEP de CHF 77'200.00, la taxe de financement des micropolluants de CHF 7'500.00 et une part à l'investissement de 2020 pour CHF 7'600.00.

72. Ordures ménagères

Légalement, les charges doivent être couvertes au minimum à 70% par les produits des taxes. Le budget 2020 indique un taux de couverture d'environ 88%.

90. Impôts

Le budget 2020 montre les recettes suivantes :

- personnes physiques : CHF 1'720'000.00 d'impôts sur le revenu et CHF 130'000.00 d'impôts sur la fortune
- personnes morales : CHF 24'000.00 d'impôts sur le bénéfice et CHF 2'000.00 d'impôts sur les fonds propres. Pour notre commune, l'entrée en vigueur de la réforme fiscale fribourgeoise pour les entreprises a comme conséquence une diminution de 59.6% de l'impôt sur le bénéfice et 81.8% de l'impôt sur le capital des entreprises

Total de la diminution pour notre commune CHF 63'000.00.

Une petite compensation du canton d'un montant de CHF 8'400.00 sera versée à la commune.

940. Gérance de la fortune et des dettes

Une augmentation de CHF 15'000.00 des amortissements obligatoires a été budgétée en vue des investissements réalisés. Par contre, nous avons diminué le total des intérêts débiteurs à CHF 32'000.00, calculé sur les taux actuels pratiqués.

930. Péréquation financière

Le montant pour 2020 s'élève à CHF 261'350.00 (CHF 270'800.00 en 2019).

3.2. Budget des investissements

Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	13 600,00		5 000,00		7 779,45	
02 Administration générale	13 600,00		5 000,00		7 779,45	
1 ORDRE PUBLIC	70 000,00		70 000,00			
15 Militaire	70 000,00		70 000,00			
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION			13 000,00		11 756,20	
29 Administration scolaire			13 000,00		11 756,20	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	241 900,00	182 745,00	131 000,00		94 008,35	2 840,60
62 Routes communales et génie-civil	241 900,00	182 745,00	131 000,00		94 008,35	2 840,60
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1 599 800,00	20 000,00	1 793 000,00	20 000,00	70 617,35	20 198,25
70 Approvisionnement en eau	928 000,00	10 000,00	1 000 000,00	10 000,00	21 234,55	17 978,25
71 Protection des eaux	333 300,00	10 000,00	337 000,00	10 000,00	1 110,00	2 220,00
72 Ordures ménagères	280 000,00		400 000,00		16 512,80	
74 Cimetière	25 000,00					
79 Aménagement du territoire	33 500,00		56 000,00		31 760,00	
9 FINANCES ET IMPOTS	250 000,00		207 400,00		28 075,30	6 100,00
94 Finances	250 000,00		207 400,00		28 075,30	6 100,00
942 Immeubles du patrimoine financier	250 000,00		207 400,00		28 075,30	6 100,00
0 ADMINISTRATION	13 600,00		5 000,00		7 779,45	
1 ORDRE PUBLIC	70 000,00		70 000,00			
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION			13 000,00		11 756,20	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	241 900,00	182 745,00	131 000,00		94 008,35	2 840,60
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1 599 800,00	20 000,00	1 793 000,00	20 000,00	70 617,35	20 198,25
9 FINANCES ET IMPOTS	250 000,00		207 400,00		28 075,30	6 100,00
TOTALISATION	2 175 300,00	202 745,00	2 219 400,00	20 000,00	212 236,65	29 138,85
Résultat		1 972 555,00		2 199 400,00		183 097,80

Compléments d'informations au sujet du budget d'investissements

Objets en cours de réalisation		Soldes	
02.506.1	Nouveau site internet	CHF	4'600.00
45.522.0	Stand de tir – assainissement	CHF	70'000.00
62.501.9	Aménagement carrefour quartier Gare	CHF	95'900.00
70.501.2	Assainissement réservoir d'eau	CHF	598'000.00
70.501.50	Eau/assainissement captage les Prés	CHF	350'000.00
71.501.8	Collecteur Grand-Clos	CHF	138'300.00
71.501.80	Collecteur des Carroux	CHF	195'000.00
72.501.3	Nouvelle déchetterie	CHF	280'000.00
79.509.1	Cadastre géomatique	CHF	13'500.00
942.503.3	Abri à vélos	CHF	20'000.00
942.503.5	Réfection local voirie	CHF	7'400.00
942.503.7	Nouveau local de voirie	CHF	132'600.00

Investissements (sous condition de décision de l'assemblée communale)		Charges	
02.	Numérisation plans et documents communaux	CHF	9'000.00
62.	Achat de terrain mobilité douce	CHF	16'000.00
62.	Aménagement Pontet mobilité douce	CHF	80'000.00
62.	Participation au canton Traversée de Chénens	CHF	50'000.00
74.	Cimetière	CHF	25'000.00
942.	Réfection Auberge du Chêne	CHF	90'000.00

3.2.1. Rénovation de l'appartement au 1^{er} étage de l'Auberge du Chêne Pour approbation

Dans le courant de l'été 2020, le tenancier de l'Auberge du Chêne cessera son activité. Dès lors, le Conseil communal souhaite profiter de ce changement pour effectuer divers travaux d'assainissement de l'appartement situé au 1^{er} étage et dans les combles. Sont prévus dans la rénovation :

- Installation d'une cuisine dans l'appartement du 1^{er} étage
- Divers raccordements sanitaires et électriques
- Changement des sols
- Réfection des peintures dans l'appartement et la cage d'escalier

Total de l'investissement, financement par emprunt		CHF 90'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 3'600.00
Total charges annuelles		CHF 3'600.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.

3.2.2. Numérisation des archives communales – Pour approbation

Il est temps de s'atteler à la gestion des archives, laissée quelque peu en suspens durant ces dernières années. Pour ce faire, une numérisation de celles-ci est nécessaire. Cela concerne principalement les permis de construire, les procès-verbaux des Assemblées communales et du Conseil communal ainsi que les conventions et contrats, documents qui doivent être conservés indéfiniment.

Il s'agit également d'une sécurité, car en cas d'incendie, nous n'aurions plus aucune trace de ces papiers. Nous avons actuellement un coffre dans lequel certains documents sont conservés en sécurité, mais pour une durée maximale de 120 minutes en cas d'incendie.

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 9'000.00
Amortissement	15%	CHF 1'350.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 360.00
Total charges annuelles		CHF 1'710.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

3.2.3. Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au Cimetière Autigny-Chénens – Pour approbation

Diverses constructions sont prévues ces prochains mois au cimetière d'Autigny, à savoir :

- Nouveau columbarium de 36 urnes

En effet, le columbarium actuel n'a plus de place pour le dépôt de nouvelles urnes.

- Création d'un jardin du souvenir

La Commune d'Autigny, qui gère tout ce qui est relatif au cimetière, reçoit fréquemment des demandes pour un monument type « jardin du souvenir », qui est un espace collectif pour y entreposer les cendres de façon anonyme. Par conséquent, un espace va être construit l'an prochain, certainement côté cure, après la désaffectation d'anciennes tombes.

- Réfection d'un mur – couvertines

La pose de couvertines est nécessaire au maintien du bon état du mur du cimetière côté cure.

La participation de notre commune pour ces travaux s'élève à CHF 25'000.00, selon la clé de répartition usuelle en vigueur.

Total de l'investissement, crédit disponible		CHF 25'000.00
Amortissement	3%	CHF 750.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 1'000.00
Total charges annuelles		CHF 1'750.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement par crédit disponible.

3.3. Rapport de la Commission financière

3.4. Approbation des budgets

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter le budget 2020.

4. Divers

Contacts utiles

Personnel communal

Madame Lorane Pasquier Secrétaire communale Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Fax : 026 477 22 08 Site : www.chenens.ch Heures d'ouverture Lundi 13h00 - 18h00 Mercredi 07h00 - 11h00 Jeudi 13h00 - 17h00
Madame Sandrine Mettraux Secrétaire communale adjointe Mail : constructions@chenens.ch	
Madame Corinne Di Domenico Caissière communale et agence AVS Mail : compta@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claudemagnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

Conseil communal

Madame Marianne Dey Syndique Tél. : 079 785 41 03 Mail : marianne.dey@chenens.ch	Administration générale Aménagement du territoire Cimetière
Monsieur Eric Bovet Vice-syndic Tél. : 079 947 09 92 Mail : eric.bovet@chenens.ch	Finances Nouvelles constructions Forêts Terres communales
Madame Carmen Landolt Läubli Conseillère communale Tél. : 026 477 39 10 Mail : carmen.landoltlaubli@chenens.ch	Affaires sociales Ecoles – Cycle d'orientation Culture – Sports et loisirs
Monsieur Olivier Guyot Conseiller communal Tél. : 026 652 00 32 Mail : olivier.guyot@chenens.ch	Voirie – Routes communales Pompiers Protection civile – Bâtiments communaux
Monsieur Christian Demole Conseiller communal Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch	Eau Epuration Déchetterie

Bibliothèque et ludothèque

<p>Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran <u>Heures d'ouverture</u> Mardi - Jeudi - Vendredi 15h00 - 18h00 Mercredi 15h00 - 19h30 Samedi 09h00 - 12h00</p>	<p>Tél. : 026 470 21 42 www.bra.avry.ch</p>
<p>Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 15h00 - 17h00 Samedi 09h00 - 11h00</p>	<p>Tél. : 079 488 10 76</p>

N° d'urgence

<p>Feu 118 Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 446 24 07</p>
<p>Police 117 Caporal Nicolas Cuennet Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz</p>	<p>Tél. : 026 305 87 55</p>

Paroisse

<p>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Michel Gobet, Président Route de Chénens 11, 1742 Autigny</p>	<p>Mail : mgobet@bluewin.ch</p>
<p>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Jeannette Chardonnes, Présidente Chemin Sous-Vigny 21, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 389 01 08</p>
<p>Paroisse catholique Autigny-Chénens Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran</p>	<p>Tél. : 026 401 00 90</p>
<p>Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch</p>

Sociétés locales et divers

Football Club Chénens-Autigny Monsieur Grégoire Bays, Président Route de la Goille 27, 1741 Cottens	Tél. : 079 817 20 24 Mail : grbays@gmail.com
Réservation buvette à Autigny	Tél. : 078 824 08 71 Mail : buvettefcca@gmail.com
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. : 026 477 22 71
Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Marianne Clerc, Présidente Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Tél. : 026 477 37 94 079 390 26 19 Mail : ma.clerc@hotmail.com Site : www.lelooping.ch
Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Tél. : 076 577 43 94 Site : www.tooschuss.ch
Société de Tir Autigny-Chénens Monsieur Alexandre Schneider, Président Route de Cottens 4, 1742 Autigny	Tél. : 079 152 73 89
Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 32 45 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com
Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. : 026 477 32 45 079 436 67 57 Mail : usladm@hotmail.com
Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Tél. : 079 447 21 91

Déchetterie

Joseph Marro	Tél. : 079 690 00 38 <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 09h00 - 11h30
---------------------	---

Agence postale

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens	Tél. : 026 477 90 00 <u>Heures d'ouverture</u> Lundi - vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 18h00 Samedi 08h30 - 12h00 13h30 - 16h00
---	---

Informations communales

Contrôle des habitants

À toutes fins utiles, nous nous permettons de rappeler quelques informations importantes relatives aux arrivées, départs et changement d'adresse dans la commune, conformément à la loi fribourgeoise sur le contrôle des habitants.

Arrivées

Les personnes établies récemment à Chénens ont l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée et d'y déposer leur acte d'origine pour les personnes de nationalité suisse ou une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère. En outre, une copie de la carte d'une caisse-maladie reconnue doit être fournie à l'administration communale ainsi qu'une copie de l'attestation de l'assurance-ménage. Un émolument de CHF 20.00/personne sera encaissé lors de l'inscription.

Départ ou changement d'adresse

Toute personne qui quitte la commune ou change d'adresse dans la commune doit annoncer son changement auprès du contrôle des habitants sans délai.

Acte d'origine

Nous rappelons également qu'un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de mariage, de divorce, de décès du conjoint ou à la majorité. Ce dernier peut être commandé auprès de l'Office de l'Etat civil de la commune d'origine.



Nous nous réjouissons de vous saluer au bureau communal !

Salle à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle se situe en dessous de l'école et sa surface est de 105m². Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.00 pour les habitants de Chénens (CHF 150.00 pour les non-résidents). Pour réserver cette salle ou pour des informations supplémentaires, merci de bien vouloir prendre avec l'administration communale.

Personnel communal

La Commune de Chénens a connu au cours des derniers mois quelques changements au niveau du personnel. Dès lors, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Madame Lorane Pasquier, nouvelle Secrétaire communale. Madame Pasquier a travaillé durant 6 ans dans une commune fribourgeoise en tant que Secrétaire communale. Elle est d'ailleurs au bénéfice du diplôme de cadre en administration communale ainsi que du brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et lui souhaitons beaucoup de succès et de plaisir au sein de notre administration communale.

Police des constructions

Demandes de permis de construire selon la procédure simplifiée (Art. 85 ReLATeC*)

Les mises à l'enquête des demandes de permis de construire selon la procédure simplifiée sont, depuis le mois de juillet 2019, publiées dans la Feuille Officielle, comme cela est déjà le cas pour les objets soumis à la procédure ordinaire. Les frais liés à la parution sont à la charge du requérant. La Feuille Officielle est consultable auprès du secrétariat communal. Les mises à l'enquête sont affichées au pilier public et également diffusées sur le site internet de la commune, sous la rubrique « actualités ».



Installation d'une piscine – Procédure simplifiée ou ordinaire ? Demande de permis ou dispense ?

Dans le canton de Fribourg, la procédure simplifiée est applicable pour les piscines privées, peu importe leurs dimensions. En cas de construction d'une piscine publique (art. 84 let. h ReLATeC) ou d'une piscine privée dont les dimensions sont de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol ou l'aspect du paysage, d'un lieu ou d'un quartier (art. 84 let. i ReLATeC), la procédure ordinaire doit s'appliquer. En revanche, les piscines (démontables ou gonflables) sans circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées, sont dispensées de permis (art. 87 al. 1 let. b ReLATeC). **Sont donc soumises à la procédure simplifiée, les piscines privées (implantées dans le sol ou démontables) avec circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes.**

Cependant, une piscine privée située au sous-sol d'une villa ou à l'intérieur d'une construction indépendante est soumise à la procédure ordinaire (art. 84 let. a ReLATeC). Le fait que la piscine soit chauffée ne justifie pas l'application de l'art. 84 let. d ReLATeC. Dès lors, si vous souhaitez installer une piscine ou si celle-ci a déjà été installée sans l'octroi d'un permis de construire, le Conseil communal vous invite à bien vouloir déposer une demande de permis.

Le Conseil communal vous rappelle que toutes les demandes de permis de construire doivent obligatoirement être déposées auprès du secrétariat communal à l'aide de l'application FRIAC. Les demandes enregistrées dans FRIAC doivent contenir tous les documents numérisés qui sont identiques à ceux figurants dans la version papier.

Vous trouverez toutes les informations ad hoc sur le site internet de l'Etat de Fribourg (<https://www.fr.ch/seca>).

Cette information a toute son importance, étant donné qu'un bon nombre de piscines démontables n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis. Dès lors, le Conseil communal prie les propriétaires qui ne disposent pas de permis de faire le nécessaire avant le montage de leur piscine pour la saison prochaine.

*ReLATeC – Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 1^{er} décembre 2009

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Chénens tient à disposition deux cartes journalières « Flexicard » 2^{ème} classe qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de CHF 39.00 par jour et par carte pour la population de Chénens (CHF 44.00 pour les habitants des autres communes).

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{ère} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont comprises dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien suivant : <http://www.chenens.ch/v2013/index.php/cartes-journalieres-cff>

Si elles sont disponibles, il vous suffit de les réserver par courriel ou par téléphone à l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Pilier public

Vous l'aurez certainement constaté, le pilier public a déménagé ! Anciennement situé au carrefour de la Route de la Gare – Route de Villaz – Route de Cottens – Route d'Autigny, il se trouve maintenant à l'arrière du bâtiment communal, sur le parking. Dès lors, n'hésitez pas à venir prendre connaissance des informations.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe un panneau d'affichage à la déchetterie, pour vos annonces en tout genre. N'hésitez pas à déposer vos publicités au bureau communal, nous nous chargerons de les afficher.

Les toilettes ne sont pas une poubelle

Lors de sa dernière Assemblée des délégués, l'Association d'épuration des eaux Glâne-Neirigue AEGN a signalé aux communes les problèmes liés à certains déchets déversés dans les collecteurs. En effet, bon nombre de coton-tiges, couches-culottes, lingettes humides, serviettes hygiéniques, litières de chats, etc. sont jetés dans les toilettes, ce qui a comme conséquences de boucher et détruire les pompes de la station d'épuration située à Autigny.

Nous vous rappelons que ces déchets doivent être jetés dans vos poubelles ménagères ou à la déchetterie dans les bennes adéquates, et non dans les toilettes.

Merci pour votre contribution au respect de l'environnement.

Informations publicitaires

Bibliothèque régionale d'Avry

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?	Quoi ?
Mardi - jeudi - vendredi 15h00 - 18h00	Plus de 22'000 documents.
mercredi 15h00 - 19h30	8 documents pour un prêt d'un mois.
samedi 09h00 - 12h00	Tarifs :
	<ul style="list-style-type: none">• Enfant jusqu'à 16 ans gratuit• Apprenti - étudiant : 15.00 par année• Adulte : 30.00 par année• Lecteur occasionnel : 2.00 par livre /par mois
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement	



Exposition 21.11.2019 - 20.02.2020
Mercredi 18 décembre de 15h00 à 18h00
Lecture et dédicaces en présence des auteures Delphine Fiore et Mélanie Cotting



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 15h00 - sauf vacances scolaires
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte



Chaque 3^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 11h00 - sauf vacances scolaires
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents



Tous les deux mois, le mercredi de 14h00 à 15h00
Prochaines rencontres : 27 novembre 2019 - 29 janvier 2020
25 mars 2020 - 27 mai 2020
Animées par Mme Eve Jones
Pour les enfants de 8 à 13 ans : gratuit et sans inscription



Les CréAteliers

Le samedi entre 9h00 et 11h00 : Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud
Prochains rendez-vous : 14 décembre 2019 - 15 février 2020 - 25 avril 2020 - 20 juin 2020
Pour les enfants dès 6-7 ans : gratuit et sans inscription

Le Samedi des Bibliothèques : 14 mars 2020 de 9h00 à 16h00 "Même pas peur !"

La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2019 au 6 janvier 2020. Reprise de l'horaire habituel : mardi 7 janvier 2020

Bibliothèque régionale d'Avry, CO Sarine-Ouest, Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
Tél. : 026 470 21 42
Mail : biblioavry@bluewin.ch

Fédération fribourgeoise des retraités FFR

Nos buts : Définir et promouvoir une politique sociale, développement des Services médico-sociaux tels que les soins à domicile, réalisation d'appartements sécurités avec encadrement médico-social. Les dispositions de fin de vie et les soins palliatifs sont des thèmes qui nous occupent.

Vie de la section : Nous proposons chaque année à nos membres des loisirs : un repas convivial avec animation, une sortie au printemps et une autre en automne, un match aux cartes et un après-midi loto.

Adhésion : consultez le site www.ffr-frv.ch et cliquez Sarine. Par téléphone : M. Vonlanthen, caissier, 026 446 43 47 ou M. Repond, contrôle des membres, 026 322 10 34. La cotisation est modeste : CHF 20.00 pour un membre seul et CHF 30.00 pour un couple.

Bonnes salutations et au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Fédération Fribourgeoise des Retraités, Section Sarine

Croix-Rouge fribourgeoise - Babysitting

Vous souhaitez trouver un/e babysitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance ? Nous vous proposons une liste de jeunes babysitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements : Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise – Calendrier consultation puériculture

Vous trouverez ci-après le calendrier des consultations de puériculture 2020 pour le district Sarine-Campagne. D'autres lieux de rendez-vous sont prévus. Pour ce faire, veuillez consulter le site internet www.croix-rouge-fr.ch

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026 347 38 83 du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Lentigny	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		21 janvier	18 février	17 mars
		21 avril	19 mai	16 juin
		21 juillet	18 août	15 septembre
		20 octobre	17 novembre	15 décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		24 janvier	28 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		23 octobre	27 novembre	
Le rendez-vous des familles		Plus d'informations ?		
Avry, Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée				
Chaque 1er mardi du mois de 9h00 à 11h00				
Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.		Tél. 026/347.38.83		

Souper de soutien – Soirée raclette à volonté

50 ans du Chœur-mixte paroissial d'Autigny-Chénens et inauguration de la nouvelle bannière

le 15 février 2020, à 19h00 à la halle polyvalente d'Autigny

Animation musicale avec le Chœur-mixte d'Autigny-Chénens et DJ Piv

CHF 40.00/adulte et CHF 15.00/enfant de moins de 12 ans (boissons non comprises)

Verre de l'amitié offert

Bar ouvert à tous dès 22h00

Inscription jusqu'au 30 janvier 2020 par téléphone ou sms au 079 711 67 29

Les inscriptions seront effectives dès réception du paiement des repas



Fermeture de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé **du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.**

Nous nous réjouissons de vous retrouver dès le lundi 6 janvier 2020 au bureau communal. Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes et une excellente année 2020 !

